

POLITIQUE ALIMENTATION ANIMALE

Introduction :

Il y a 75 ans, guidé par la conviction que le plaisir de partager des produits de très grande qualité est le sel de la vie, Robert Labeyrie invitait à nos tables des saveurs incomparables issues de terroirs et de savoir-faire précieux.

Aujourd'hui, nous sommes guidés par la même conviction mais notre monde change.

Nous savons que les ressources de notre planète sont limitées. Que la qualité de notre alimentation est intimement liée à la qualité de notre environnement et indispensable à notre santé et notre bien-être.

Si nous voulons continuer d'éveiller les papilles des générations futures, il nous faut aussi éveiller les consciences, les nôtres comme celles de ceux qui nous entourent : c'est pourquoi, nous voulons, avec nos collaborateurs, nos partenaires et nos consommateurs redéfinir cette vision du plaisir dont nous avons héritée et qui nous anime.

Et tous ensemble, partager un nouvel hédonisme, un hédonisme engagé :

qui contribue sur chacune de nos filières à la **PRESERVATION** des écosystèmes avec lesquels nous interagissons,

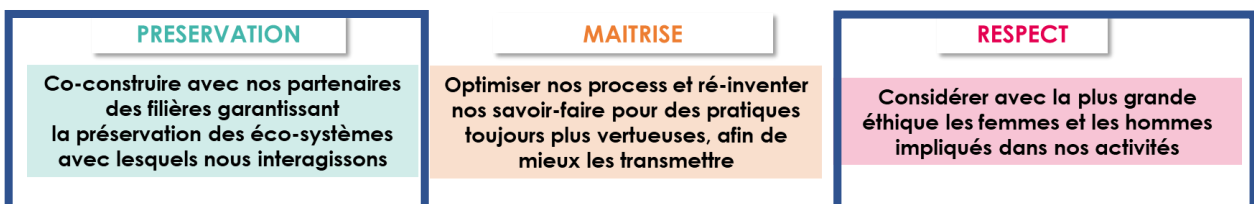
dans la **MAITRISE** de nos savoir-faire grâce à des pratiques vertueuses au quotidien

et dans le **RESPECT** des hommes et des femmes qui produisent, transforment et consomment nos produits.

Notre mission : donner au plus grand nombre les clés d'une consommation plaisir responsable pour partager un hédonisme engagé.



La présente politique fait référence à un chantier prioritaire du pilier Préservation de notre stratégie RSE



L'Alimentation Animale est essentielle à la qualité de nos matières premières d'origine animale. Elle a un rôle clé dans la protection de la santé des animaux et de leur développement. Elle est composée d'ingrédients d'origines animale et végétale, qui demandent une grande vigilance quant aux impacts environnementaux et sociaux associés. Elle est donc un enjeu prioritaire pour le Groupe LFF.

Cette politique Alimentation Animale détaille les exigences du Groupe LFF envers la production d'une Alimentation Animale responsable, et ce en prenant en considération les caractéristiques et spécificités de chaque secteur agricole et aquacole dans lesquels nous opérons.

Elle ne se substitue pas aux cahiers des charges, chartes, politiques spécifiques filières mais les complète en assurant un socle commun solide pour l'ensemble de nos matières premières animales d'élevage. Elle est à lire en parallèle avec notre Code de Conduite des Fournisseurs qui détaille nos exigences en termes d'éthique et de conduite des affaires.

Dans un premier temps et afin d'avoir le plus grand impact, nous allons nous concentrer sur les aliments clés de nos matières premières stratégiques à savoir le canard, saumon et truites et la crevette d'élevage. Nous mènerons ensuite cette même dynamique sur l'ensemble de nos filières concernées par le sujet.

1. Qualité, Sécurité, & Traçabilité

Notre exigence : Une Alimentation Animale sûre, saine et traçable est essentielle dans nos partenariats avec nos fournisseurs de matières premières.

Nous exigeons un approvisionnement d'Alimentation Animale dont la qualité et la sécurité sont garanties à 100%.

Elle doit être produite conformément aux règlements européens en vigueur (entre autres CE n° 767/2009, CE n° 1831/2003, CE 68/2013 et CE 183/2005).

Dans les cas où les règlements européens ne sont pas applicables, cette alimentation doit être produite

- Sous un système de gestion de la sécurité alimentaire HACCP
- En conformité avec les législations nationales, et Internationales en vigueur pour tous les ingrédients
- Traçable et transparente

2. Composition

Notre exigence : Garantir l'absence totale d'ingrédients de la liste noire LFF.

LFF interdit l'utilisation des ingrédients suivants dans l'alimentation en élevage.

- Hormones de croissance
- Antibiotiques agissant sur la digestion ou utilisés comme facteurs de croissance
- Agents colorants et pigments autres que ceux qui ont été approuvés spécifiquement à cette fin : les taux devront être confirmés, et leur utilisation doit être dans les limites légales pour chacun de ces additifs.
- Substances pouvant altérer la chair.
- Bien qu'autorisée par l'UE, nous n'acceptons pas l'alimentation en circuit fermé (huile de saumon aux saumons, œufs de poule aux poulets, etc.)

Les fabricants d'aliments doivent garantir qu'ils prennent des mesures pour éliminer les contaminations croisées de la nourriture destinée à LFF, pour tous les ingrédients ou composants cités ci-dessus.

3. Ethique des pratiques commerciales

Notre exigence : 100% des fabricants alimentaires doivent avoir signé notre Code de Conduite des fournisseurs LFF.

4. Santé et bien-être animal

Notre exigence : l'Alimentation Animale doit être adaptée aux besoins nutritionnels de chaque espèce.

5. Maîtrise de l'impact environnemental

Notre exigence : 100% des fournisseurs d'aliments doivent s'engager à travailler à la réduction de leurs impacts environnementaux ou à avoir une approche d'amélioration.

Nous attendons de nos fournisseurs de nous soutenir dans nos démarches de réduction des impacts environnementaux afin de

- Mettre fin aux risques de déforestation importée d'ici à 2025 : avec des chaînes d'approvisionnement de soja et d'huile de palme transparentes et certifiées ou garanties sans déforestation.
- Assurer la pérennité des ingrédients issus de la pêche, avec des chaînes d'approvisionnement produits de la mer certifiés ou dans une approche d'amélioration (et 100% certifiés d'ici à 2030)
- Privilégier une alimentation sans OGM. L'alimentation de nos canards gras du Sud-Ouest et de nos Saumons d'élevage est déjà garantie sans OGM.
Le sujet de l'alimentation animale sans OGM est très complexe, et en évolution constante dans certains secteurs et nous allons travailler avec nos fournisseurs pour agrandir nos propositions de gammes nourries sans OGM.

6. Innovations

LFF s'engage à soutenir pleinement ses clients pour développer des cahiers des charges d'alimentation spécifiques et introduire des pratiques innovantes de durabilité ou de bien-être animal au sein de nos chaînes d'approvisionnement communes.

LFF encourage l'utilisation de nouveaux ingrédients durables dans les régimes alimentaires des animaux et évaluera le développement des sources alternatives d'ingrédients alimentaire comme l'huile d'algue, les farines d'insectes comme sources alternatives de protéines, les algues et les protéines bactériennes produite par fermentation méthanique.

Ces matières premières seront considérées au cas-par-cas comme alternative responsable aux sources conventionnelles (comme les farines et huiles de poisson et la protéine de soja concentrée) en gardant à l'esprit l'acceptation du consommateur. **Dans tous les cas, elles ne doivent pas être utilisées sans le consentement de LFF.**